



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 21/05/2024

N/Réf. : **WMB40017_725_PREA** **WATERMAEL-BOITSFORT. Le Logis-Floréal. Rues des Scabieuses et**
Gest. : **BDG** **des Ellébores (= ensemble classé)**
V/Réf. : **2328-0045/354/2022-530PU** **Avis préalable: trottoirs aux angles des rues des Scabieuses et des**
Corr: **Bruno Lefrancq** **Ellébores**
NOVA : **17/PFU/1702435-1863773** **Demande de BUP – DPC du 14/05/2024**

Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 14/05/2024, reçu le 15/05/2024, nous vous communiquons *l'avis favorable sous conditions* formulé par la CRMS en sa séance du 15/05/2024, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (©Brugis) avec le carrefour Scabieuses-Ellébores – Vue du carrefour en 2019 (©Google maps)

Les Cités-Jardins « Le Logis » - « Floréal » sont classées comme ensemble par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 15.02.2001.

CONTEXTE ET DEMANDE

Le carrefour formé par les rues des Scabieuses et des Ellébores se situe dans la Cité-Jardin 'Floréal'. Il a fait l'objet de deux permis (PU 17/PFU/1702435 et PU modificatif 17/PFU/1863773), dispensés de l'avis de la CRMS (minime importance) pour des travaux visant la création d'un égouttage public en voirie existante.

1/3

Jusqu'au début des années 60, le carrefour présentait quatre angles marqués (aigus ou obtus). Deux des angles ont été arrondis (angle N-E à la fin des années 60 et angle S-O dans les années 80), comme c'est visible sur les vues aériennes.



Vues aériennes du carrefour Scabieuses-Ellébore en 1953 avec les angles d'origine et, plus récemment, avec deux de ses coins arrondis (©Bruciel)

A l'occasion du chantier en cours, il est proposé d'harmoniser les quatre angles de ce carrefour par des finitions arrondies, les courbes ainsi créées offrant une protection améliorée contre les dégâts perpétrés par la circulation, notamment celle des camions. La pose des dalles est aussi sujette à un questionnement, l'option proposée étant de faire des rangées continues en créant des 'quartiers de tartes', tel qu'effectué dans l'angle nord-est.



Angle Nord-Est refait en 'quartiers de tarte' et angle Nord-Ouest en cours de réfection (extr. du dossier de demande)

AVIS

Dans le cas qui se présente aujourd'hui, vu la situation déjà modifiée des lieux et l'étroitesse des rues, la Commission émet un avis favorable sur la demande d'arrondir les angles de ce carrefour, moyennant les conditions suivantes :

- elle demande de maintenir la largeur des trottoirs existants,
- concernant le calepinage, elle ne souscrit pas au principe tel que mis en œuvre dans l'angle Nord-Est : elle demande de ne pas ajouter des petits morceaux de dalles pour permettre la courbe de l'angle, mais de dimensionner chacune des dalles, en les calibrant pour s'inscrire sans rupture dans l'arrondi projeté.

Sur place, la CRMS a pu constater qu'au niveau des espaces publics, la cité Floréal est plus hétéroclite que « Le Logis » qui présente, quant à elle, le plus souvent des angles arrondis aux carrefours. Au 'Floréal', les angles sont souvent droits mais des angles arrondis sont également présents.

De manière générale, la CRMS estime que le traitement des angles des carrefours mérite d'être documenté de manière plus systématique. Une étude des espaces publics des cités-jardins, documentant la situation d'origine et les diverses modifications effectuées, devrait permettre de développer une vision globale sur le traitement des angles, plutôt que d'intervenir de manière ponctuelle.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe



C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : blefrancq@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;